



Commission de la sécurité sociale et de la santé publique
CH-3003 Berne

Envoi par courriel : tarife-grundlagen@bag.admin.ch et
gever@bag.admin.ch

Berne, le 16 décembre 2019

16.419 Iv. pa. Humbel. Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instauration de la concurrence sur les prix
Procédure de consultation

Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir sollicité notre prise de position concernant l'avant-projet de mise en œuvre de l'initiative parlementaire 16.419 ainsi que de nous avoir transmis les documents y afférents.

Cela fait des années que le Parti socialiste suisse (PS) demande une adaptation des prix de la liste des moyens et appareils (LiMA). Le mandat avait été donné au Conseil fédéral il y a plus de 10 ans au travers, notamment, de la motion [05.3522](#) de notre ancienne Conseillère nationale Bea Heim, motion qui fut acceptée par le Parlement fédéral dans une version modifiée en mars 2009. En fin de compte, ladite motion visait une réduction des prix des moyens et appareils. Il aura fallu attendre 2015 pour que le Conseil fédéral décide enfin de procéder sérieusement à la révision de la LiMA. Le PS regrette vivement la nonchalance du gouvernement dans cette affaire, car si le mandat avait été pris au sérieux dès son adoption, le présent projet de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) n'aurait jamais vu le jour. Celui-ci propose d'abandonner le système des montants maximaux pris en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS) au profit d'un système reposant sur une soi-disant concurrence. Le dispositif proposé, qui découle d'un crédo ultralibéral utopique, est voué à l'échec, car impraticable. De cette manière, la majorité bourgeoise de la CSSS-N est convaincue que l'on parviendrait à faire des économies substantielles dans la LiMA.

Aux termes du projet soumis à notre appréciation, tous les tarifs fixés jusque-là dans la LiMA devront être négociés entre les assureurs et les fournisseurs. Ceux-ci seraient ensuite appliqués dans le cadre de conventions tarifaires. Les prix

**Parti socialiste
Suisse**

Theaterplatz 4
Case postale · 3011 Berne

Téléphone 031 329 69 69
Téléfax 031 329 69 70

info@pssuisse.ch
www.pssuisse.ch



convenus seraient considérés comme des montants maximaux. Le projet est à nos yeux d'autant plus mauvais qu'il priverait les autorités publiques de ses compétences en matière de contrôle des coûts puisque les conventions ne devraient pas être soumises à approbation. Le rôle du Département fédéral de l'intérieur (DFI) se réduirait à la simple actualisation de la liste des moyens et appareils devant être pris en charge par l'AOS. Enfin, si des assuré-e-s ou des fournisseurs de prestations devaient constater un sous-approvisionnement en moyens et appareils, ils pourraient en aviser un organe cantonal. Les cantons pourraient prendre des mesures temporaires pour remédier à une éventuelle pénurie ou à des défauts de qualité. Sur ce point, l'avant-projet reste complètement flou et s'avère inabouti, sans évoquer le fait qu'il sera difficile d'apporter la preuve d'un approvisionnement insuffisant à moins que les cantons ne fournissent un effort administratif important.

Aux yeux du PS, le système proposé ne remplira aucunement l'objectif poursuivi de réduction des coûts de la LiMA. Au contraire, il débouchera vraisemblablement vers la création d'un monstre bureaucratique, générant au final des surcoûts plutôt que des économies. De fait, plus de 50 assureurs encore actifs dans l'AOS devront négocier les prix de quelque 20 000 appareils et moyens figurant sur la LiMA avec chaque centre de remise. Au vu de la charge administrative guettant les caisses-maladie et les fournisseurs de prestations de même que les cantons dans le dessein proposé par la commission, nous exprimons de vives craintes quant à la sécurité de l'approvisionnement pour les patient-e-s.

Nous doutons fortement de la plus-value que l'on retirerait de ce changement de système. Nous rappelons que les assureurs et les prestataires peuvent aujourd'hui déjà convenir de prix inférieurs aux montants maximaux. Avec la nouvelle réglementation, les patient-e-s risquent de devoir supporter une charge plus élevée dans les cas où les prix convenus ne suffiraient pas à couvrir les coûts des moyens et appareils remis. De surcroît, la modification soumise à l'appréciation du PS s'expose à des difficultés en lien avec le droit des cartels. Cela pourrait être le cas, par exemple, si des contrats de remise étaient négociés entre des fédérations ou des grands groupes de centres de remise et/ou d'assureurs.

Pour toutes ces raisons, le PS apporte son soutien à la minorité Heim, qui propose de ne pas entrer en matière sur le présent projet de révision. Nous jugeons que, depuis 2015, le DFI accorde à l'adaptation des prix de la LiMA une priorité adéquate et qu'aucun changement législatif ne s'impose dans l'immédiat. Le PS attend du DFI qu'il procède désormais à une révision périodique des montants maximaux et qu'il livre rapidement, dans le cadre d'un rapport d'évaluation, les conclusions de la révision de la LiMA qui devrait s'achever prochainement.



En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Parti socialiste
suisse

Christian Levrat
Président

Jacques Tissot
Secrétaire politique